
Des milliers d'euros dans la nature (30/03/2012)

Les sociétés de logements sociaux doivent courir après les mauvais payeurs

C'est une évidence, sans être une généralité : les personnes qui occupent des logements sociaux sont en proie à des difficultés dans la vie. Des difficultés souvent financières. Un souci qui a répercussion sur la comptabilité des sociétés de logements sociaux.

"On attribue nos habitations à des candidats qui se trouvent dans des conditions très précaires", insiste Fadel Azzouzi, le directeur de la Carolorégienne. "Ce n'est donc pas toujours facile de récupérer l'argent des loyers. Au total, on doit bien avoir un mois entier de retard. Sur une année, cette somme s'élève à 700.000 €. Et la situation ne fait que s'empirer."



Un avis également partagé par de plus petites structures. Pour Mon Toit fleurusien, par exemple, sur une année, la perte de loyer représente tout de même 70.000 €. Même si la somme fluctue au fil des années. Il s'agit d'un véritable manque à gagner pour les sociétés de logements publics, qui ont besoin de cet argent pour réaliser d'autres projets ou pour la gestion au quotidien de leur actuel patrimoine.

À Fontaine-l'Évêque, on a décidé de prendre le problème à bras-le-corps. *"C'est assez exponentiel. De nombreuses personnes ne s'acquittent pas de leur loyer",* explique Aubry Mairiaux, le président du Foyer fontainois. *"On a décidé de mettre toute une équipe en place. On a réuni les gens de l'accueil, de la comptabilité et on a pris le pli d'agir tout de suite. En réalité, il ne faut pas laisser le problème prendre de l'ampleur. Il faut se rendre directement chez la personne et parler avec elle. Sinon, elle va rentrer dans une spirale négative."*

J. De.

© La Dernière Heure 2012

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>

DH Net